

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 039-243900420-20231204-157_2023-DE



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 décembre 2023

Date de convocation

24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, lundi 04 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Décision modificative n°3 budget 04003 - Exercice 2023 N°157/2023

Nombre de membres

39

Présents

34

Représentés

1

Excusés

5

Votants

35

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Mairot.

Excusés Mmes Falcinella-Gillard, Giancattarino, MM. Chevanne (procuration à Mme Valot), Koehren, Schouwey.

Absents

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget primitif en date du 3 avril 2023,

Considérant les évolutions des besoins au cours de l'exercice budgétaire 2023,

Le Président propose au Conseil communautaire la modification budgétaire suivante :

Cette décision modificative porte sur le budget eau et assainissement,

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT					
				DEPENSES	RECETTES
Section	Ecritures	CHAPITRE	Compte	Proposé	Proposé
Investissement	1	041	238		30 000,00 €
Investissement	1	041	2315	30 000,00 €	- €
Total Investissement				30 000,00 €	30 000,00 €

Les écritures consistent à l'inscription des crédits pour procéder au remboursement des avances forfaitaires. Ces écritures font l'objet d'opérations d'ordre patrimoniale.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 039-243900420-20231204-157_2023-DE



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les inscriptions et l'équilibre de la présente décision modificative du budget eau et assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux

Le Président



Alain Fraichard

Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publié et affiché
Le